



Hilti Aktiengesellschaft, FL-9494 Schaan, Fürstentum Liechtenstein

Règlement du prix de l'entreprise HILTI S.A.

Art.1) Afin de promouvoir l'éducation des ingénieurs en conception des systèmes mécatroniques, l'entreprise Hilti SA institue un prix dénommé

Prix Hilti Mécatronique

Art.2) Le prix récompense un candidat EPFL ayant présenté le travail de diplôme ou la publication scientifique se distinguant par sa créativité, son innovation ou son originalité dans le domaine de la mécatronique (capteurs, actionneurs, contrôle ou entraînements). L'aspect application pratique du travail doit ressortir clairement.

Art.3) Ce prix s'adresse particulièrement aux étudiants des sections de Microtechnique, d'Électricité et de Génie Mécanique sans exclure des candidatures d'autres sections.

Art.4) Le prix est remis à la cérémonie de diplôme. Le (la) lauréat(e) sera également invité(e) à présenter son travail chez HILTI S.A. à Schaan, Principauté du Liechtenstein.

Art.5) Le prix, d'un montant de SFr. 2500.-, (deux milles cinq cents), est attribué chaque année, pour autant que la qualité des travaux soumis réponde aux critères mentionnés ci-dessus. Hilti S.A. réserve le droit d'en interrompre l'attribution, moyennant un préavis de six mois.

Art.6) L'attribution du prix est décidée par un jury composé de deux professeurs de l'EPFL et de deux représentants de l'entreprise HILTI S.A. et de.

HILTI S.A.

Prof. W.J. Huppmann
Senior Vice President
Corporate Research

23.8.99

Dr. Klaus Dass
Manager Sensing Systems

Le Président de l'EPFL

Prof. J.-C. Badoux